

Demande d'utilité publique
N° 236

Vu, la délibération du 23 janvier 1970, approuvée le 25.2.70, autorisant le Maire à signer l'acte de vente, par la Société "L'Etier de Lorraine" au profit de la Commune de Luchés, d'une parcelle cadastrée section A-579d. en partie de 50 ares, en échange de l'alimentation en eau des bâtiments de cette Société et du franc symbolique, le Conseil municipal demande à M. le Préfet de bien vouloir déclarer d'utilité publique la présente acquisition, conformément à l'art. 295 du Code de l'Administration Communale. Cette parcelle est destinée à l'implantation d'un lotissement.

Vu par M. le Préfet de la Région
pour être déclarée d'utilité publique
le 27.7.70.

Pour le Préfet
Le Secrétaire
J. Bruday